



SESSION
14/09/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :
Correction Tableau de
classement de voirie
communale.

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quatorze Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 27
Absents : 2

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérelli, Roche, Saez, Schmitt, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 27
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(s) : Curtius-Landraud (pouvoir à Tolfo), Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Cotta), Dolard, Johannais.

Secrétaire : Mr Jouve.

Dans un souci de gestion du domaine public communal, et afin de correspondre à la réalité du terrain, il convient de procéder à une requalification de certaines voies figurant au tableau de classement de voirie communale ;

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,

- décide de procéder à la requalification des voies communales suivantes, comme le présente le tableau ci-dessous et le plan annexé à la présente délibération :

AVANT MODIFICATION			
Nom de la voie :	Statut :	Origine :	Extrémité :
R 087 Rue de l'Espérance	Voie communale	Rue Gaston Vigne R 088	CR 001 (au niveau de la parcelle AS 217)
CR 001 Bois de Nerve	Chemin rural	R087 (au niveau de la parcelle AS 217)	VC 023 de Coustel Est
APRES MODIFICATION			
R 087 Rue de l'Espérance	Voie Communale	Rue Gaston Vigne R 088	CR 001 (au niveau de la parcelle E 176)
CR 001 Bois de Nerve	Chemin rural	CR 001 (au niveau de la parcelle E 176)	VC 023 de Coustel Est

- décide d'inscrire ces modifications dans le tableau de classement de voirie communale.
- donne pouvoir de signature à Monsieur Olivier Peverelli, Maire, pour toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire



Transmis à la Préfecture
et affiché le : 16/09/2015.